



L'ARMP en partenariat avec le CESAG pour des formations en matière de commande publique

L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) poursuit ses efforts de recherche des partenaires pour accroître et diversifier ses offres de formation. L'institution a procédé ce jeudi 10 décembre à Lomé, à la signature d'une convention de partenariat avec le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) dans le domaine du renforcement des capacités en matière de commande publique.

Les documents de l'accord-cadre de partenariat ont été paraphés par le Directeur général de l'ARMP, Aftar Touré Morou et son homologue du CESAG, Pr Balibié Serge Bayala en présence du secrétaire général du ministère togolais de l'économie et des finances, Badanam PATOKI.

Ce dernier s'est félicité de cette opportunité d'accompagnement dans un domaine aussi particulier qu'est la commande publique. Il a apprécié la gamme très variée de formations que propose le centre de formation communautaire qu'est le CESAG.

« La signature ce jour de cet accord-cadre de partenariat entre l'ARMP et le CESAG participe à la ferme volonté de nos Autorités d'innover dans la formation des acteurs de la commande publique », a-t-il indiqué.

Il faut souligner qu'en application de sa stratégie de renforcement des capacités, l'ARMP s'est déjà rapprochée de l'Université de Lomé et de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) pour convenir de la mise en place en co-diplômation, d'une formation diplômante de niveau Master spécialisée dans la commande publique.

Pour rappel, l'ARMP est une Autorité administrative indépendante, qui jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière. Elle a pour mission d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics et des conventions de délégation de service public au Togo.

Cris DADA